



BUREAU DE LA CLE

Réunion du 14 février 2011

L'an deux mille onze, le quatorze février à dix heures trente, le bureau de la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Alagnon s'est réunie dans les locaux de la Communauté de Communes du Pays de Massiac (47 rue Jean Lépine 15500 MASSIAC) sous la présidence de Monsieur René AUBIJOUX.

ORDRE DU JOUR

- Avis sur le Contrat Territorial Alagnon 2011-2015
- Etude de détermination des volumes maximums prélevables
- Réflexion sur la présidence de la CLE du SAGE
- Retour sur le questionnaire
- Questions diverses

ETAIENT PRESENTS

Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux

Messieurs AUBIJOUX René, MESTRE Maurice, DESTANNES Michel, VILLARET Bernard, POMMAREL Pierre.

Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations concernées

Messieurs DUBOIS André, PAVOT Jean-Pierre.

Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics

Mesdames MAFRA Corinne, CHAILLOUX Fany.

ASSISTAIENT EGALEMENT A LA REUNION

Madame BOISSON Céline, Monsieur PONSONNAILLE Guillaume.

ETAIENT EXCUSES

Messieurs DELCROS Bernard, ROMEUF Robert, POUDEROUX Gérard.

Pour ouvrir cette réunion, M. AUBJOUX, Président de la CLE, remercie l'ensemble des participants pour leur présence à cette réunion de travail.

ORDRE DU JOUR N°1 : AVIS SUR LE CONTRAT TERRITORIAL ALAGNON 2011-2015

Le bilan du Contrat de Rivière 2001-2007 réalisé en 2008 a mis en évidence la nécessité de poursuivre les efforts de reconquête de la qualité des milieux grâce à deux dispositifs de gestion concertée : le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux et le Contrat Territorial.

Après 2 ans d'élaboration, le Contrat Territorial Alagnon 2011-2015 entre actuellement dans sa phase de validation. Outre l'approbation de ce document par tous les maîtres d'ouvrage, la CLE du SAGE Alagnon a également été sollicitée pour fournir un avis sur ce document contractuel.

Ce document ayant fait l'objet d'une présentation lors de la CLE du 7 juin 2010, un avis du Bureau est suffisant. Toutefois, chaque membre de la CLE a pu fournir par avance ses remarques afin qu'elles puissent être prises en compte lors de cette réunion.

Le Contrat Territorial a été présenté par M. PONSONNAILLE. La Présentation est jointe au compte-rendu.

Remarques et avis

Les membres du bureau soulignent le travail effectué dans le cadre de cette nouvelle programmation.

Les débats ont porté sur 2 points :

- § En complément de l'analyse portant sur l'assainissement collectif, il aurait été intéressant d'apporter des éléments de diagnostic sur l'assainissement individuel (qualité, structuration du SPANC, ...)
- § La maîtrise des pollutions agricoles est insuffisamment développée. Afin de pouvoir intégrer un programme d'actions spécifique à ce volet lors de la révision à mi-parcours, l'étude agricole inscrite au contrat devra être réalisée au plus vite. M. PONSONNAILLE précise qu'une réflexion sur le cahier des charges de l'étude sera conduite mi 2011 pour un lancement de l'étude fin 2011/début 2012. Le bassin de l'Alagnonnette et de l'Arcueil pourrait faire l'objet d'une zone pilote aux vues des problématiques et des enjeux diagnostiqués.

ORDRE DU JOUR N°2 : ETUDE DE DETERMINATION DES VOLUMES MAXIMUMS PRELEVABLES

Contexte

Malgré ses apparences, le bassin souffre de plus en plus d'étiages sévères. Durant cette dernière décennie, la période d'étiage semble apparaître plutôt dans la saison. La variabilité

interannuelle des débits d'étiage est relativement faible. Certains cours d'eau présentent également des assecs annuels très prolongés.

Des situations de crise ont été atteintes en 2003 sur l'ensemble du bassin, en 2005 sur la partie cantalienne et en 2009 en Haute-Loire.

Actuellement, sur le bassin, la gestion quantitative est encadrée par différents outils :

- § Le SDAGE Loire Bretagne qui fixe des objectifs de débit au point nodal situé à l'extrémité aval du bassin (Lempdes-sur-Allagnon) ;
- § Les arrêtés cadres sécheresse départementaux qui réglementent les usages en période de crise.

Dans le cadre du SAGE Alagnon, une réflexion a été engagée sur la gestion quantitative des ressources en eau afin de satisfaire l'ensemble des besoins dans le respect des milieux aquatiques.

En effet lors de la réunion du 15 décembre 2010, les membres du Bureau de la CLE ont jugé que la réalisation d'une étude quantitative portant sur la détermination des volumes maximums prélevables était indispensable. Cette étude a donc été soumise à avis du SIGAL lors du Comité Syndical du 9 février 2011.

Objectifs de l'étude

Cette étude a pour objectif :

- § De dresser un état des lieux des ressources en eau, des besoins et des pressions ;
- § D'établir le diagnostic quantitatif du bassin et de déterminer les volumes maximums prélevables.

L'étude doit ainsi être en mesure d'apporter tous les éléments nécessaires pour engager une importante phase de concertation qui sera mener lors de l'élaboration des stratégies du SAGE.

A terme, les objectifs finaux visés sont les suivants :

- § Répartir les volumes disponibles de la ressource en eau entre les catégories d'usagers ;
- § Définir un plan de gestion des étiages cohérent à l'échelle du bassin versant.

SAGE et SDAGE

Cette étude s'inscrit dans un contexte plus large qui est celui du SDAGE Loire Bretagne approuvé le 18 novembre 2009. A travers son orientation fondamentale n°7, il met en avant la nécessité de maîtriser les prélèvements d'eau.

Cette orientation est déclinée sur le bassin de l'Alagnon via un programme de mesures qui précise que sur 12 des 14 masses d'eau du bassin la « connaissance du milieu et le suivi des ressources déficitaires » doivent être envisagés. Cette mesure inclut notamment la connaissance des usages, la définition d'objectifs de référence de débits et la mise en place d'une gestion volumétrique collective sur au moins la moitié de ces masses d'eau.

Comité de pilotage

Un Comité de pilotage (COFIL) a ainsi été constitué afin d'apporter un soutien technique à la CLE dans le cadre de cette étude. Il se compose des représentants des organismes suivants :

- § Agence de l'Eau
- § ONEMA
- § DREAL
- § DDT 15/43/63
- § Région

- § CG 15/43/63
- § FDPPMA 15/43/63
- § Chambres d'Agriculture 15/43/63
- § SIGAL

Les membres du Bureau de la CLE ont souhaité que seul un représentant des DDT, CG, FDPPMA, CA, CCI soit membre du COPIL. Ce représentant sera un relais sur l'ensemble du bassin. Toutefois, chaque organisme sera destinataire de l'ensemble des échanges.

Calendrier

- § 14 février 2011 : composition du COPIL
- § 24 février 2011 : 1^{ère} réunion du COPIL (appui à la rédaction du cahier des charges)
- § 7,8,9 ou 10 mars 2011 : 2^{ème} réunion du COPIL (validation du cahier des charges)
- § Mi-mars / mi-avril : consultation et envoi des dossiers de subvention
- § début juillet : recrutement du bureau d'étude - lancement de l'étude

ORDRE DU JOUR N°3 : REFLEXION SUR LA PRESIDENCE DE LA CLE DU SAGE

M. AUBIJOUX précise qu'il ne se représente pas en tant que Conseiller général du Canton de Blesle. De ce fait, à l'issue des élections cantonales, la composition de la CLE devra faire l'objet d'une modification. Un(e) nouveau(elle) Président(e) devra ainsi être élu(e) au plus tard 2 mois après (soit le 27 mai 2011).

Une réunion de CLE sera donc prévue avril ou mai.

ORDRE DU JOUR N°4 : RETOUR SUR LE QUESTIONNAIRE

A ce jour, seuls 14 membres de la CLE sur 41 ont retourné leur questionnaire. Une relance sera effectuée.

Pour mémoire, l'objectif de ce questionnaire est de mieux connaître chaque acteur, d'apprécier leur vision du territoire et de recueillir leurs attentes concernant le SAGE du bassin de l'Alagnon. Les réponses permettront d'adapter le fonctionnement de la CLE en fonction des attentes de chacun.

Aucune question diverse n'est soulevée. Avant de clore la séance, M. AUBIJOUX remercie à nouveau les personnes présentes à cette réunion.

La séance est levée à 12h30.

*Le Président de la CLE du SAGE Alagnon,
M. René AUBIJOUX*

